



**Monsieur Édouard PHILIPPE**  
**Premier Ministre**  
**57 Rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

*Paris, le 26 mars 2020*

Monsieur le Premier ministre,

L'Association des petites villes de France que je préside s'interroge sur l'étendue des leviers dont disposent les Maires de petites villes pour venir en aide aux entreprises, installées sur leur territoire, qui connaîtraient des difficultés liées à la crise sanitaire du COVID-19. Le temps est à la bienveillance, à la solidarité et à la cohésion. Or, ces derniers jours, de nombreux élus locaux nous font part des limites de leurs pouvoirs en la matière, de leur besoin de pouvoir débloquer des fonds rapidement tout en préservant leurs finances.

La crise sanitaire, qui ne cesse de s'aggraver et dont nous ne connaissons malheureusement pas l'issue à ce jour, aura de graves conséquences sur le tissu économique local de nos communes. Ce sont bien évidemment les entreprises, petites et moyennes, qui auront le moins de capacité à faire face à une crise économique qui s'annonce longue. Celles-ci sont particulièrement nombreuses dans les petites villes.

De ce fait, en dépit d'une situation financière parfois fragile, de nombreuses petites villes souhaitent pouvoir agir plus directement pour aider les entreprises à surmonter ce cap difficile. Ces mesures complémentaires, prises par les communes et les intercommunalités, pourraient utilement relayer et renforcer les mesures prises par l'Etat et les régions, et notamment le fonds de solidarité pour aider les entreprises exerçant une activité particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid-19.

Les Maires des petites villes, par leur connaissance du tissu local et de la réalité des besoins et des difficultés rencontrées par les entreprises de leur commune, peuvent apporter un levier supplémentaire d'intervention dans la mesure où leurs dépenses d'investissement et d'équipement seront, sans aucun doute, fortement réduites en 2020, de nombreux chantiers étant d'ores-et-déjà reportés.

Voilà pourquoi, l'APVF propose que les communes désireuses, et en situation financière de le faire, puissent soutenir directement les entreprises locales et que ces aides soient considérées comptablement comme des subventions d'investissement.

Pour cela, une modification des règles législatives ou réglementaires actuellement en vigueur, s'impose urgemment.

La situation exceptionnelle que nous connaissons et sa gravité commandent la mise en place de mesures exceptionnelles, d'application rapide et à la hauteur des enjeux.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette demande de l'Association des petites villes de France, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

**Christophe BOUILLON**  
Député de Seine-Maritime  
Président de l'APVF